



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 23 novembre 2021
19 heures 00

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20211129-002776-DF
Date de télétransmission : 29/11/2021
Date de réception en préfecture : 29/11/2021

GF/SP N° 002776

Le mardi 23 novembre 2021 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le mercredi 17 novembre 2021, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Véronique ARNAUD-DELOY**, Maire.

Direction Générale
des Services -
Acquisition de la
parcelle cadastrée B1
88 Immeuble Viton,
propriété du Conseil
Départemental de
Vaucluse, par la
commune d'Apt

Affiché le : 29/11/2021

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjoint), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Jean-Louis CULO (Conseiller municipal), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller municipal), Mme Sabrina HARCHACHE (Conseillère Municipale), M. Denis DEPAULE (Conseiller municipal), M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Dominique SANTONI (Conseillère Municipale), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), M. Nathan SAIHI (Conseiller municipal), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller municipal), M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale)

ONT DONNÉ PROCURATION : M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Amélie LEBRETON (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), Mme Julie BOVAS (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), Mme Célia BARBIER (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er adjoint)

La séance est ouverte, M. Nathan SAIHI est nommé Secrétaire.

Le Conseil Municipal est informé de la délibération N°2021-486 prise par le Conseil Départemental de Vaucluse en date du 24 septembre 2021 relative à la cession par le CD84 de l'immeuble dénommé « VITON » sis 233 avenue de Viton à APT, anciennement locaux de l'ex DDE accueillant aujourd'hui certains services de l'Espace Départemental des Solidarités, à la commune d'Apt en vue d'y aménager des locaux et services communaux.

Cette délibération départementale approuve d'une part le déclassement par anticipation du domaine public départemental dès lors que le futur EDeS en cours de construction quartier de la gare sera mis en service, et d'autre part la vente de ce bien à la commune d'Apt au prix de 200 000 € net vendeur.

Le projet communal d'intérêt général envisagé sur ce bien convoité consiste en l'aménagement d'une « maison des sports » qui permettra de répondre aux besoins exprimés par la gestion du service au public du sport pour tous, mais également au soutien de l'animation et de la vie associative locale, élément important d'éducation, de culture et de cohésion sociale.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 1111.4, L 3213.1 et L 3213.2,

Mme Dominique
SANTONI ne participe
pas au vote

VOTES POUR : 32

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la demande d'acquisition de la commune d'Apt en date du 23.02.2021 réitérée le 8.04.2021, au prix de 200 000 €,

Vu l'avis des domaines n°2021-84003-64169 du 13.09.2021 fixant la valeur du bien à 268 000 €,

Vu la délibération N°2021-486 du conseil départemental de Vaucluse en date du 24.09.2021

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20211129-003776-DE
Date de télétransmission : 29/11/2021
Date de réception préfecture : 29/11/2021

Considérant que la ville d'Apt souhaite créer « une maison des sports », projet clairement dédié au service public et à l'intérêt général,

Considérant que des travaux de réhabilitation seront nécessaires,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de délibérer,

Il est proposé au conseil municipal d'approuver cette acquisition

**LE CONSEIL MUNICIPAL
À L'UNANIMITÉ**

Approuve l'acquisition la parcelle cadastrée BI 88 dit immeuble « Viton » sis 233 avenue de Viton à APT au prix de 200 000€,

Dit que les frais relatifs à la transaction sont à la charge de la commune,

Dit que les crédits seront inscrits au budget communal primitif 2022,

Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tous documents et tous actes nécessaires à l'exécution de la présente.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Véronique ARNAUD-DELO

